

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 459

présenté par  
M. Chrétien

-----

**ARTICLE 53 BIS**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« sept ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à accorder plus de temps aux gardes particuliers assermentés dans l'envoi des procès-verbaux, après constatation des délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde. Il s'agit ici de réaffirmer la vocation bénévole des gardes particuliers.